

Bruxelles, le 22 décembre 2023
(OR. en)

16810/23
COR 1 (fr)

TRANS 602
RELEX 1482
DELECT 207

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	22 décembre 2023
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2023) 9277 final
Objet:	RECTIFICATIF du 20.12.2023 au règlement délégué de la Commission du 29 novembre 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2017/1926 complétant la directive 2010/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise à disposition, dans l'ensemble de l'Union, de services d'informations sur les déplacements multimodaux (C(2023) 8105 final)

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2023) 9277 final.

p.j.: C(2023) 9277 final



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 20.12.2023

C(2023) 9277 final

RECTIFICATIF

du 20.12.2023

au règlement délégué de la Commission du 29 novembre 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2017/1926 complétant la directive 2010/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise à disposition, dans l'ensemble de l'Union, de services d'informations sur les déplacements multimodaux

(C(2023) 8105 final)

RECTIFICATIF

au règlement délégué de la Commission du 29 novembre 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2017/1926 complétant la directive 2010/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise à disposition, dans l'ensemble de l'Union, de services d'informations sur les déplacements multimodaux

(C(2023) 8105 final)

À l'article premier, point 4, en ce qui concerne le remplacement de l'article 5 du règlement délégué (UE) 2017/1926, dans le titre du nouvel article 5 :

au lieu de: «Accessibilité, échange et réutilisation des données statiques sur les déplacements et la circulation»,

lire: «Accessibilité, échange et réutilisation des données dynamiques sur les déplacements et la circulation».